

LE JOUR DE LA DÉCLARATION À L'ÉTAT CIVIL, ASSUREZ-VOUS D'AVOIR AVEC VOUS L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS REQUIS :

Avis de naissance

Formulaire du choix du nom de famille (en fonction des nationalités)

Pièce d'identité des deux parents

Acte de mariage (pour couple marié)

10,00 €



Pour information, le bureau de l'Etat Civil est avisé quotidiennement des accouchements qui ont lieu à la Clinique Bohler-Hôpitaux Robert Schuman. Cela ne tient pas lieu de déclaration.

Hôpitaux Robert Schuman - Clinique Bohler
5, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
T +352 286 911
www.hopitauxschuman.lu
facebook.com/lapagedesparents

RENSEIGNEMENTS UTILES

Numéros de téléphone utiles :
Bureau de l'état civil : 4796 2632 ou 4796 4208

SITES INTERNET

Ville de Luxembourg : www.vdl.lu
www.guichet.lu

L'annuaire des ambassades :
Site du Ministère des Affaires étrangères et européennes
www.maee.gouvernement.lu
Rubrique "Missions Diplomatiques"

RS HÔPITAUX
ROBERT
SCHUMAN



DÉMARCHES OFFICIELLES



LA DÉCLARATION DE NAISSANCE

hopitauxschuman.lu



facebook.com/lapagedesparents

Imprimé au Luxembourg

Nr. article Orbis : 1012686 Description : Dépliant déclaration naissance FR
W. 09.2022 - Ed. 07.2024

Toute naissance doit **obligatoirement** être déclarée à l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg dans les **10 jours calendrier** (sans compter celui de l'accouchement).

On entend par « jours calendrier » : Tous les jours de l'année calendrier (dimanche compris). Exemples :

- si la naissance a lieu un vendredi, la déclaration est à faire au plus tard le mercredi suivant.
- si le **dernier jour du délai** tombe un samedi, dimanche ou jour férié, le délai de 10 jours est prolongé automatiquement jusqu'au prochain jour ouvrable qui suit.

DÉCLARER LA NAISSANCE

Il incombe à l'un des parents de déclarer la naissance du nouveau-né.

Si l'un des parents ne peut déclarer cette naissance, il est important de le signaler **le plus rapidement possible** au personnel soignant de la maternité.

LIEU DE LA DÉCLARATION

Ville de Luxembourg - Etat civil

Bierger-Center

44, place Guillaume II / 2, rue Notre-Dame - 1er étage
L-2090 Luxembourg

PIÈCES À PRÉSENTER LORS DE LA DÉCLARATION DE NAISSANCE

- L'avis de naissance
- Pièce d'identité des deux parents
- L'acte de mariage ou le livret de famille (supprimé depuis le 01/01/2015) si couple marié
- Formulaire du choix du nom de famille s'il s'agit du premier enfant commun (pour certaines nationalités)

FRAIS ADMINISTRATIFS

Le coût est de 10,00€.

Déclarer votre enfant, relève de VOTRE RESPONSABILITÉ !

Passé le délai des dix jours calendrier, c'est :
- être exposé à des problèmes administratifs (votre enfant ne sera pas reconnu sur le plan légal),
- être soumis à une procédure juridique lourde de conséquences notamment au niveau financier.

Avant de vous rendre à l'état civil, vous devez **relire attentivement l'avis de naissance** (identité et adresse de la mère, date de naissance, heure, sexe de l'enfant) qui est remis par le médecin ou la sage-femme ainsi que le **formulaire du choix du nom de famille** pour les personnes concernées.

Le **formulaire du choix du nom de famille** doit être **relu, complété** et **signé par les deux parents**.

EN FONCTION DES NATIONALITÉS :

Les parents de **nationalité portugaise** doivent se rendre obligatoirement au consulat **avant** la déclaration à la commune.

Particularité pour les Portugais :

Si l'un des deux parents est né à Luxembourg ou a la nationalité luxembourgeoise, l'enfant a automatiquement la nationalité luxembourgeoise. La déclaration se fait à la commune et la demande éventuelle de la nationalité portugaise peut se faire à postériori au consulat.

Pour les **frontaliers**, la déclaration est à faire à la Ville de Luxembourg puis l'enregistrement de la naissance dans la commune de résidence.

Pour les **étrangers résidents à Luxembourg**, la déclaration est à faire à la ville de Luxembourg puis l'enregistrement à l'ambassade du pays.

Pour les **pays ne possédant pas d'ambassade à Luxembourg**, il faut prendre contact avec le Ministère des affaires étrangères, au besoin.

MATERNITÉ

Avis de naissance remis à l'un des 2 parents

Formulaire du choix du nom de famille (uniquement pour les Luxembourgeois, Belges, Français et Portugais)



A REMETTRE SOUS 10 JOURS CALENDRIER



ÉTAT CIVIL



La naissance est actée par l'officier de l'état civil



Remise en main propre de 8 extraits d'acte de naissance